



Harpèges, association reconnue d'utilité publique,
recrute pour son pôle socio-judiciaire :

UN JURISTE – AIDES AUX VICTIMES (H/F)

Poste à pouvoir en CDD à temps partiel dès que possible

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire et sous la responsabilité du directeur de pôle, vos missions sont les suivantes :

- Accueillir, écouter, informer et orienter toute victime d'infractions pénales, sur toutes permanences extérieures définies par la direction, pendant les temps d'astreintes, voire en intervention immédiate (convention parquet sur le fondement de l'article 41 du Code de procédure pénale)
- Apporter une information juridique fiable et vérifiée aux personnes reçues,
- Effectuer des interventions téléphoniques et écrites pour le suivi des personnes,
- Renseigner le logiciel statistique,
- Contribuer aux rapports d'activités et aux analyses,
- Participer aux réunions de service et par délégation aux réunions institutionnelles,
- Intervenir dans des actions de prévention, d'information et/ou de formation en direction de professionnels ou du grand public.

Profil :

- **Juriste, bac +4, master 1 de droit privé exigé,**
- Connaissances et expérience du domaine socio-judiciaire et aide aux victimes souhaitées,
- Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse, sens de l'organisation,
- Excellente qualité relationnelle et de communication avec l'ensemble de ses interlocuteurs.
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat,
- Rigoureux (se), organisé(e), ayant le sens des responsabilités, porté(e) par des valeurs et un véritable engagement au profit des populations fragilisées,
- Permis B et véhicule personnel indispensable.

Définition du poste :

- Type de contrat : **CDD** d'une durée de **1 an** pour accroissement temporaire d'activité
- Horaire hebdomadaire : **17,50 heures**
- A pourvoir : **rapidement**
- Convention collective : **CCN du 31 octobre 1951**
- Coefficient : **500**
- Salaire de base mensuel brut (temps partiel : 17,50h) : **1 145 euros**
- A cela s'ajoute :
 - o Ancienneté reprise selon conditions conventionnelles
 - o Prime SEGUR brute : 119 €
 - o Prime décentralisée de 3% versée selon conditions conventionnelles
- En sus des 5 semaines de congés annuels, 17h50 de congés trimestriels au cours des 1er, 2ème et 4ème trimestres
- Lieu de travail : **Cannes et déplacements sur le ressort du tribunal de Grasse**

Candidatures (CV, lettre de motivation, extrait de casier judiciaire), à adresser à l'attention de :

Madame Alexia KRISANAZ – Directrice Générale

Association HARPEGES

8 avenue du 11 novembre

06130 – GRASSE

Ou par courriel : recrutement@harpeges.fr